

Compte rendu de la séance du 08 novembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvie CADILHAC-LAPORTE

Ordre du jour:

- Syndicat mixte des Eaux du Levezou : Adhésion de la commune St IZAIRE
- Centre de Gestion : Adhésion au contrat groupe pour assurance statutaire des agents
- Lignes directives de Gestion : Formalisation de la politique RH de la collectivité.
- Travaux poubelles de la Gacharié : validation devis
- Salles des fêtes : Prévision rénovation
- Projet Coeur de Village : Validation choix de l'architecte
Validation de la liste de la commission participative

- Questions diverses :

Délibérations du conseil:

Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à la commune de SAINT-IZAIRE :

Monsieur le maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 13 septembre 2021, a accepté l'adhésion de la Commune de ST IZAIRE. Il est demandé à toutes les communes adhérentes au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA. Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres approuve cette extension.

Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024

Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Il propose à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

Le conseil municipal décide

- D'ADHERER à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le

Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,- DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

Projet "Coeur de Village " : Choix de l'architecte

Les offres des trois architectes, C'2A architecture représenté par Mme Claire VASSAL, Monsieur Max FARAMOND et Monsieur Sébastien SOUAN ont été analysés par les membres de la commission d'appel d'offres. Suite à cette analyse, les membres de la commission ont souhaité rencontrer les 3 architectes.

Les montants des offres étant plus élevés que prévus, le choix de l'architecte est remis à plus tard afin de valider la procédure.

Lignes Directrices de Gestion :

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 fait obligation aux Maires et Présidents d'établissements publics (EPCI, Syndicats de communes, CCAS...) d'établir, avant le 1^{er} janvier 2021, des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines de leur collectivité, dès lors qu'elle compte au moins un agent, titulaire ou contractuel.

Les lignes Directrices de Gestion ont pour objet :

- De définir les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire par la commune compte tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences. Il s'agit donc pour le Maire de déterminer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- De définir les critères généraux à prendre en compte pour favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures, notamment la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience. Il s'agit donc pour le Maire de présenter les points sur lesquels il s'appuiera pour faire évoluer le personnel (capacité d'adaptation, diversité des parcours et des fonctions exercées, formations suivies...).

Les LDG doivent permettre également d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers.

Des lignes directrices de gestion doivent par ailleurs être établies, **à l'initiative du Président du Centre de Gestion** (pour les collectivités et établissements affiliés), pour définir les critères de promotion interne des agents (en lieu et place des Commissions Administratives Paritaires).

Après l'exposé de monsieur le maire, le conseil municipal valide la mise en oeuvre de ses lignes directrices de gestion.

Travaux des poubelles de La Gacharié et de la Bastoulié :

Un devis pour la fabrication et la pose d'une structure protégeant les poubelles et l'environnement, aux poubelles de la Gacharié, avait été demandé à Monsieur Olivier

CELIER, ce dernier demande à ce qu'un devis soit demandé à un autre artisan par souci d'équité.

Un devis a été demandé à l'entreprise Almendra et à l'entreprise Stein pour les poubelles de la Bastoulié concernant la construction d'un mur protégeant les poubelles et l'environnement.

Travaux salles des fêtes :

Des travaux de réfection de la toiture ont été effectués sur le toit de la salle des fêtes, suite à des infiltrations dans le plafond.

Des travaux de rénovation pour l'intérieur de cette salle sont à prévoir.

Questions diverses :

Point sur les travaux de voirie : un trou s'est formé non loin de la jonction du chemin de la Croix haute et du chemin des Taillades, il sera demandé à l'entreprise chargée des travaux de voirie pourquoi il n'a pas été bouché au moment des travaux de réfection du chemin des Taillades.

Bulletin municipal : présentation de la maquette du bulletin municipal dont la distribution est prévue début décembre. Il est presque terminé de nouveaux sujets sont y intégrer afin de le finaliser.

Décoration arbre de Noël : prévu e le samedi 11 décembre à 18h suivi d'une réunion concernant le projet "Coeur de Village".

La galette est prévue le dimanche 9 janvier 2022.

Adressage : Les panneaux ont été reçus en mairie, deux journées de pose seront organisées le samedi 4 décembre et le samedi 18 décembre.

FIN DE SEANCE : 23 h15

Le Maire

Frédéric ICHARD